

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 23 AVRIL 2015**

Étaient présents : Mr LENQUETTE, Maire, Mme COPIN, Mr BEN YAHIA, Mme LECOMPTE, Mr CAUDRON, Mme ANZALONE, Mr MARY, Mme DEMOLDER, MMs FOSSE, LE COMTE, HOFFMANN, OBRINGER, HERBIN, Mme DECOURRIERE, MMs JANOT, Mmes DZIKOWSKI, ARBAOUI, VASSEUR, FOURNIER, SABRIE, DEWAULLE, MMs DOMIN, HENRY, Mme LEBRUN, MMs LEVECQUE, CAULIER

Absents excusés :

Monsieur OBRINGER donne pouvoir à Monsieur FOSSE
Mr CAULIER

Étaient absents : Mme REGOLLE, Mrs TRINEL, BECQUE

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si le procès-verbal de la réunion du 13 avril 2015 appelle des observations particulières.

Le Conseil municipal adopte le compte-rendu de la réunion du 13 avril 2015.

Monsieur Léon HOFFMANN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de déposer sur table une délibération supplémentaire : motion contre la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Jules Ferry.

ADOpte à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la première question.

1°) DENOMINATION D'UNE SALLE AU SEIN DE L'ECOLE PRIMAIRE JULES FERRY

Exposé de Monsieur le Maire :

Madame Claire VENNIN, Inspectrice de l'Education nationale, en charge de la circonscription scolaire comprenant le territoire de Beuvrages, est décédée le 11 janvier dernier ; celle-ci était en poste depuis 2009.

Jusqu'à son décès brutal, Madame VENNIN avait travaillé efficacement avec notre collectivité, qu'il s'agisse notamment de la rénovation de nos écoles, de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires ou encore du développement des TICE. Il faut également souligner sa participation active au Comité de la Caisse des écoles.

Monsieur le Directeur de l'école élémentaire Jules Ferry m'a proposé, afin de lui rendre hommage, que la salle de réunion de l'école porte son nom.

Le Conseil d'école, lors de sa séance du 20 mars dernier d'une part, et le Directeur Académique des services de l'Education nationale d'autre part m'ayant transmis son

accord le 14 avril dernier, je vous propose de donner une suite favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

EMET à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

2°) REAMENAGEMENT DE LA RUE GUSTAVE DELORY – DEMANDE DE SUBVENTION (FSIC)

Exposé de Monsieur le Maire :

Le 12 mars dernier, vous m'avez autorisé à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR pour le réaménagement de la rue Gustave Delory.

Monsieur le Sous-Préfet m'a informé officieusement de sa difficulté à soutenir cette opération compte tenu de la forte réduction de son enveloppe financière pour son arrondissement.

Compte tenu de ce risque, je vous propose à titre conservatoire, et dans la mesure où la CAVM a acté le 10 avril dernier les modalités de mise en œuvre pour la période 2015-2020 de son Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC), de solliciter sur ce dernier un financement équivalent à celui initialement envisagé au titre de la DETR.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Montant HT des travaux	140 000,00 €	FSIC	37 125,00 €
Honoraires HT de Maîtrise d'œuvre	8 500,00 €	- Ville de Beuvrages	141 075,00 €
TOTAL HT	148 500,00 €	(font FCTVA prévisionnel 15,761 % du HT)	
TOTAL TTC	178 200,00 €	TOTAL	178 200,00 €

Pour information, l'enveloppe globale attribuée à Beuvrages pour la période 2015-2020 sera de 450 776 € et devra être utilisée sur les projets répondant à l'un au moins des critères suivants :

- travaux et équipements de mise en accessibilité des ERP/IOP,
- projets de rénovation ou construction d'équipements publics permettant d'améliorer la sécurité et/ou les performances énergétiques du bâtiment (travaux

- clos et couvert, menuiserie, isolation...). Ce volet s'inscrit dans la mise en œuvre du plan d'actions du Plan Climat Territorial, tel qu'approuvé par le Conseil communautaire du 19 décembre 2014,
- projets d'aménagement urbain ou du cadre de vie (création, requalification et mise en sécurité d'espaces publics).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité de solliciter de la Communauté d'agglomération Valenciennes métropole sur le FSIC 2015/2020 le financement repris dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

3°) RESIDENCE FENELON – ECHANGE DE PARCELLES AVEC LA SA DU HAINAUT

Exposé de Monsieur le Maire :

Dans le cadre de la rénovation urbaine, différents logements et garages ont été démolis afin de permettre la restructuration du quartier et la construction de nouveaux logements. Ces travaux étant terminés, il est nécessaire de régulariser des échanges fonciers avec la S.A. du Hainaut.

Ces terrains sont situés avenue Hector Rousseau, avenue de la République, rue Branly, rue Paul Langevin, impasse Manet, rue Raphaël, impasse Millet et rue Carpeaux.

Les parcelles appartenant à la S.A. du Hainaut devant être cédées à la commune sont cadastrées section AD n° 896, 664, 1616, 1617, 1618, 852, 1615 (ex 840 à 843), 1614 (ex 821 et 822), 1613 (ex 787 et 788), 1620, 1621, 690, 1619 (ex 691 à 695), 347, 1296, 1297, 1298 pour une superficie totale de 3067 m².

Les parcelles appartenant à la commune devant être cédées à la S.A. du Hainaut sont cadastrées section AD n° 719 et 730 pour une superficie totale de 195 m².

La S.A. du Hainaut a proposé qu'il soit procédé à un échange sans soulte. La demande d'estimation auprès de France Domaine est en cours. Les frais de notaire seront pris en charge par la commune.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver cet échange de parcelles ;
- de m'autoriser à signer l'acte authentique qui sera rédigé par Maître David TASSOU, notaire à Valenciennes.

Par ailleurs, dans un cadre plus général, des transferts fonciers plus complexes devront encore être réalisés ultérieurement avec la SA du Hainaut pour lesquels une prestation doit être confiée au préalable à un géomètre-expert. Cette mission aura pour objectif de rendre cohérente la propriété du sol avec les limites séparatives existantes sur le terrain.

La SA du Hainaut accepte d'assurer le portage administratif et financier de cette prestation et d'en financer 50 %.

Je vous propose, dans ce cadre, de m'autoriser à signer la convention de fonds de concours jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

APPROUVE à l'unanimité cet échange de parcelles,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui sera rédigé par Maître David TASSOU, notaire à Valenciennes.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

4°) RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Exposé de Monsieur le Maire :

A la faveur d'une réorganisation des services communaux engagée en début d'année et ayant fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité du Comité technique le 11 février dernier, le responsable actuel du service comptabilité/paye va rejoindre très prochainement le centre technique municipal pour y occuper le poste de responsable administratif.

En conséquence, j'ai lancé la procédure de recrutement pour le remplacement de cet agent par publication du poste :

- le 13 février 2015 sur le site de la ville,
- le 16 février 2015 sur le site Cap territorial (Centre de Gestion),
- le 12 mars 2015 sur le site Emploi public,
- les 23 et 30 mars 2015 sur la Gazette des communes.

Une vingtaine de candidatures a été reçue, dont uniquement deux de fonctionnaires territoriaux.

Au regard de ces candidatures, des compétences nécessaires pour occuper ce poste et des niveaux de qualification et d'expérience requis pour occuper cet emploi stratégique dans notre collectivité, il apparaît que la candidate retenue est de profil contractuel.

Je vous propose en conséquence, conformément à la réglementation en vigueur, de m'autoriser à recruter cette personne sur l'un des deux postes vacants d'attaché existant à notre tableau des effectifs, dans le cadre d'un Contrat à durée déterminée de trois ans qui pourra être renouvelé de manière expresse pour une nouvelle durée de trois ans et de la rémunérer au maximum sur l'échelon terminal du grade précité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel, à temps complet, au poste de responsable du service des finances, sur le grade d'attaché, et ce à compter du mois de juillet 2015.

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire, à signer le contrat de travail correspondant, ou son avenant.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la question suivante.

5°) MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY

Exposé de Monsieur le Maire :

Dans le quotidien La Voix du Nord en date du 16 avril dernier, nous avons appris qu'une fermeture de classe était envisagée pour la prochaine rentrée scolaire 2015 à l'école élémentaire Jules Ferry de Beuvrages.

La ville de Beuvrages a longtemps souffert de déséquilibres sociaux importants, et qui, même si la situation tend à s'améliorer, demeurent encore prégnants aujourd'hui dans les statistiques. C'est d'ailleurs dans ce cadre que les établissements scolaires de Beuvrages ont été classés en REP+ en décembre dernier, traduisant la nécessité d'allouer des moyens substantiels à l'éducation sur notre territoire.

Notre ville, avec l'aide conséquente de l'ANRU et de la région Nord-Pas-de-Calais, a reconstruit totalement en 2008 **l'école élémentaire Jules Ferry** pour en faire un outil moderne, agréable et fonctionnel, apprécié de ses usagers, pour un montant de près de 5,3 M€. En 2013 a été finalisée **l'extension de l'école maternelle Joliot Curie**, pour un montant de plus d'1 M€ avec la création d'une nouvelle classe, d'une BCD, de nouveaux dortoirs, et d'une nouvelle restauration scolaire.

Par ailleurs, tout particulièrement attachée à sa politique éducative, la Ville de Beuvrages a entièrement réécrit en 2013 son Projet Educatif Local, dont la mise en œuvre largement partenariale (écoles, collège, CAF, Département du Nord, associations...) a permis notamment la mise en œuvre sur notre territoire dès septembre 2013 de la réforme des rythmes scolaires, assurant ainsi en temps périscolaire une cohérence de la politique éducative avec le temps scolaire.

La décision prise par l'inspection académique interpelle grandement tant la municipalité, les parents d'élèves, que les équipes enseignantes sur lesquelles nous savons pouvoir compter pour travailler ensemble à l'éducation des jeunes beuvrageois.

Si les problématiques liées à une gestion budgétaire et de postes sont compréhensibles pour une collectivité territoriale qui les assume elle aussi pleinement au quotidien, il est primordial de prendre en compte d'autres éléments que le seul ratio arithmétique du taux d'encadrement, et notamment des indicateurs qualitatifs comme ceux livrés ci-dessus.

Si la diminution de la population beuvrageoise ces quelques dernières années est réelle, elle est liée à la rénovation urbaine et aux nombreuses démolitions de logements sociaux qui ont fort logiquement précédé les actuelles constructions.

Le changement social et urbain global attendu ne pouvait avoir eu lieu immédiatement ; il a débuté avec la restructuration des quartiers Mallet, du Ruissard et le quartier Fénelon. Cette mutation se poursuit aujourd'hui sur le Centre-ville et avec l'aménagement futur du contournement nord de Valenciennes, de nouvelles zones d'habitat telles que « la Couture » ou demain « Château Thibaut » vont être créées.

C'est pourquoi, si cette fermeture de classe devait être confirmée, la Ville de Beuvrages attendra ultérieurement de l'Etat la création de classes nécessaires à l'évolution démographique attendue de notre cité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire,

APPROUVE à l'unanimité la présente motion,

SOLLICITE à l'unanimité un nouvel examen bienveillant de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 40.

Le Maire,

André LENQUETTE